

N° 2003-254

08/ SUBVENTIONS POUR SOUTENIR TROIS PROJETS CULTURELS

Rapporteur : M. HELLERINGER

Les trois projets culturels dont a été saisie la Commission des Affaires Culturelles sont les suivants :

1) "Châlons fait son cirque" :

Il s'agit d'une exposition conçue et réalisée pour Rudy OMANKOWSKY, ancien professeur d'équilibre au CNAC qui présentera au public sa collection de miniatures en plomb, carton métal, un cirque et ses personnages, animaux réalisés en muselet de champagne, ainsi que des affiches, des programmes et timbres...

Participeront également à ce projet une dizaine d'artistes contemporains et apporteront aussi leur contribution, les archives départementales, le CNAC, le Conservatoire de Musique, les enfants de la ZEP Rive Gauche. Le Conseil Général prend en charge le transport des objets, la réalisation des affiches et cartons d'invitation et la mise à disposition du lieu.

Plus de 1 200 élèves sont attendus pour la visite de cette exposition qui se déroulera à l'Abbaye de Vinetz, du 6 au 28 Février 2004.

La maison des Arts est l'association organisatrice de cette exposition pour laquelle il est proposé un soutien financier de 1 600 €

2) "L'expression au travers des arts" :

Ce projet présenté par l'école maternelle Prieur de la Marne est inscrit dans le projet d'école. Il fait intervenir une artiste peintre qui travaillera dans les trois domaines suivants :

- * Poursuite des fresques égyptiennes
- * Réfection de la Bibliothèque centre documentaire
- * Décoration des cloisons du dortoir.

Le financement sollicité s'élève à 800 € en complément des autres financements accordés par l'Education Nationale, le Département, l'Ecole et la Commission éducation de la Ville de Châlons-en-Champagne (705 €).

La commission culture souhaite apporter une aide exceptionnelle afin que ce projet puisse être terminé, et propose d'accorder une subvention de 800 €

3) Xème Festival des Moissons Rock – 19-21-22 Mai 2004 à Juvigny -.

Ce festival va fêter en 2004 son 10^{ème} anniversaire et, à cette occasion, ses organisateurs ont décidé de donner de l'ampleur à cet événement afin d'asseoir sa réputation dans le paysage culturel régional et au-delà. Il se déroulera sur trois jours au lieu de deux. Y seront réinvités des artistes aujourd'hui reconnus du grand public, présentés comme découvertes les années précédentes.

Les moyens techniques et d'accueil seront améliorés. L'accessibilité est également un objectif prioritaire : tarif d'entrée modique, mise en place de navettes gratuites aller-retour, promotion communication renforcée.

L'association châlonnaise Ouane Brothers Band est l'organisateur de ce festival pour lequel il est proposé un soutien financier de 600 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des Affaires Culturelles du 18 Novembre

2003,

VU l'avis favorable de la commission des Finances du 10 Décembre 2003,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'accorder les trois subventions suivantes :

* Association Maison des Arts : 1 600 €

* Ecole Maternelle Prieur de la Marne : 800 €

* Association châlonnaise Ouane Brothers Band pour le Festival des Moissons
Rock : 600 €

TOTAL : 3 000 €

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 657.4 sous-fonction
92.33, du BP 2003.

**Le Rapporteur,
Signé : M. HELLERINGER**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROU

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **23/12/2003** et de la date de
publication le **24/12/2003**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE